

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 20 JUIN 2013

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE-HONDET, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, MENE-SAFRANE, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, BAREILE, Mme CABELLO, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

Pouvoirs : Anne-Marie ANCHEN à Jean BEDECARRAX
Marie ECHEPARE à Henri GIMENEZ
Didier LOUSTAU à Jean-Michel IDOPE
Michel LAURONCE à Jean MENE-SAFRANE
Elisabeth SALTHUN-LASSALLE à Eliane YTHIER

Suppléants : Raymonde SOARES suppléante de Gérard URRUSTOY
Henri LAGREULA suppléant de David LAMPLE
Georgette SALHI suppléante de Véronique PEBEYRE

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Gérard FRECHOU, Jean-Michel BELLOT, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Jacques CARSUZAA, Jean-Marie GOUINEAU, Jean LOUSTALET, Jean-Pierre DOMECCQ, Philippe GARROTE, Yves TOURAINE, Nicolas MALEIG, Fabien REICHERT, Jean-Marie GINIEIS, Gilles BITAILLOU, Nathalie REGUEIRO, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 130620-08-URB

AUTORISATION DU DROIT DES SOLS : CONVENTION AVEC LA VILLE D'OLORON

M. GAILLAT indique que lors de la création de la CCPO, les missions liées à l'instruction des autorisations du droit des sols de la ville d'Oloron ont été transférées à la CCPO avec compensation financière correspondant à la mise à disposition de personnel.

Depuis lors, la réglementation et les modalités d'instruction ont évolué et il convient de fixer, par convention, les nouvelles pratiques entre les services de la CCPO et de la Ville, pratiques qui tiennent également compte de la nouvelle organisation de la ville.

Ces dispositions sont traduites dans le projet de convention joint à la présente. Cette convention ne prévoit pas de dispositions financières qui ont été réglées dans le cadre du transfert comme indiqué ci-dessus.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **CONFIRME** l'intervention du Pôle Urbanisme Habitat Mobilité de la CCPO pour l'instruction ADS de la ville d'Oloron
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 juin 2013

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT